



NOUS SOMMES

LÀ

**POUR
VOUS**



MES DROITS ET LIBERTÉS



Les droits et libertés ci-dessous me concernent en tant que personne accompagnée en établissement et / ou service médico-social ou social.

Ces droits et libertés sont applicables dans le respect de la loi et du règlement de fonctionnement de l'établissement ou du service dans lequel je suis accompagné.

Si mes droits et mes libertés ne sont pas respectés, j'en informe la direction de l'établissement ou du service ou une personne dite qualifiée dont les coordonnées m'ont été communiquées.

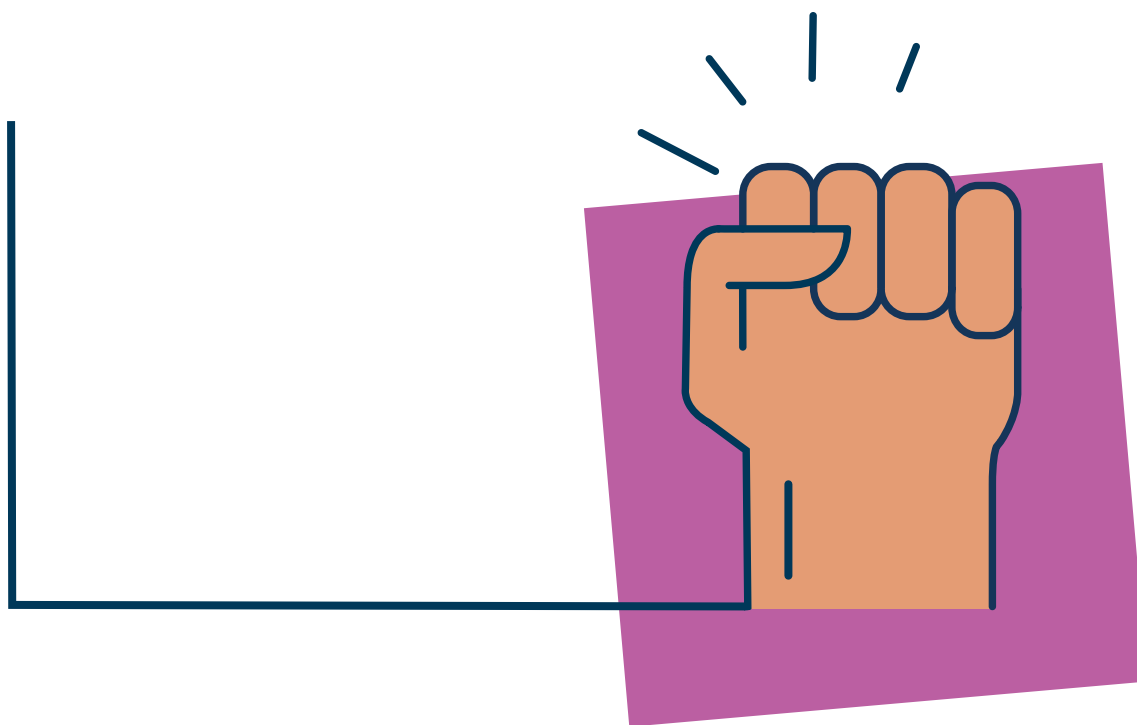
La présente version de la Charte des droits et libertés a été élaborée en mobilisant des professionnels et des personnes accompagnées au sein des établissements et services de la Croix-Rouge française relevant des différents champs d'intervention de la loi 2002 - 2 (établissements et services pour personnes âgées, pour personnes en situation de handicap, de protection de l'enfance, de lutte contre les exclusions).

Je bénéficie de droits et libertés fondamentaux en tant que personne accompagnée par un établissement ou un service.

ART.1

DROIT À L'AUTONOMIE

- Mon **autonomie** et ma **capacité d'initiative**, dans les actes de la vie quotidienne et en général sont favorisés par l'établissement ou le service.
- **On m'aide à agir seul** mais on m'accompagne si je le demande et si j'en ai besoin.
- **J'ai la liberté d'aller et venir.** Si besoin, on m'accompagne dans mes déplacements.



ART.2

DROIT À L'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ ET DES DROITS CIVIQUES

- **Je reste un citoyen.**
- **Je peux exercer mes droits civiques si je suis majeur** et non concerné par une mesure de protection juridique les suspendant.
- **On m'aide à exercer mes droits civiques** (droit de vote, de témoigner en justice, de rédiger et signer une pétition...), où et quand je le souhaite.



ART. 3

DROIT À LA PRATIQUE RELIGIEUSE DANS LE RESPECT DU PRINCIPE DE LAÏCITÉ

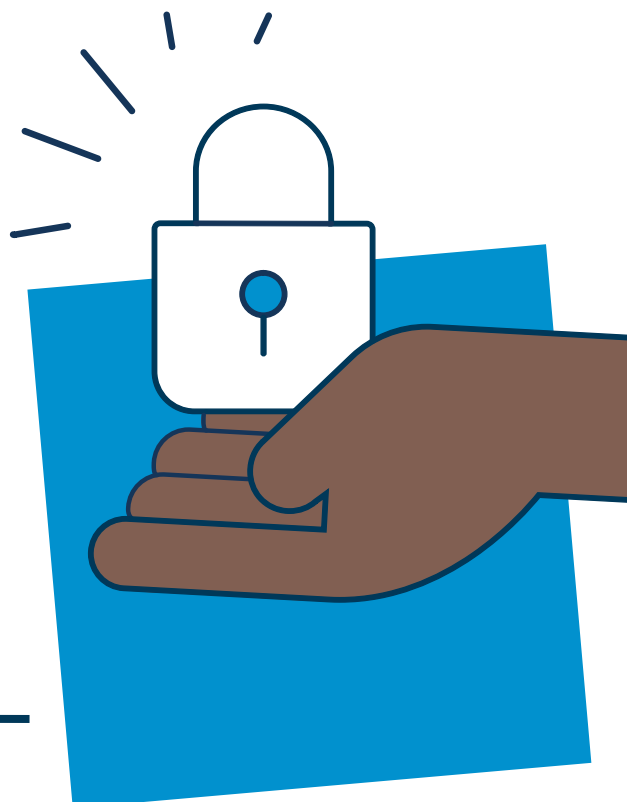
- **J'ai le droit de pratiquer ma religion.**
- **Ma pratique religieuse doit respecter la liberté des autres** et ne doit pas modifier de façon excessive le fonctionnement normal de l'établissement ou du service dans lequel je suis accompagné.



ART. 4

RESPECT DE LA DIGNITÉ ET DE LA VIE PRIVÉE

- **Ma dignité est respectée. J'ai le droit d'être traité avec égards.**
- **Ma vie privée, mon intimité et ma vie affective et sexuelle sont respectées.**



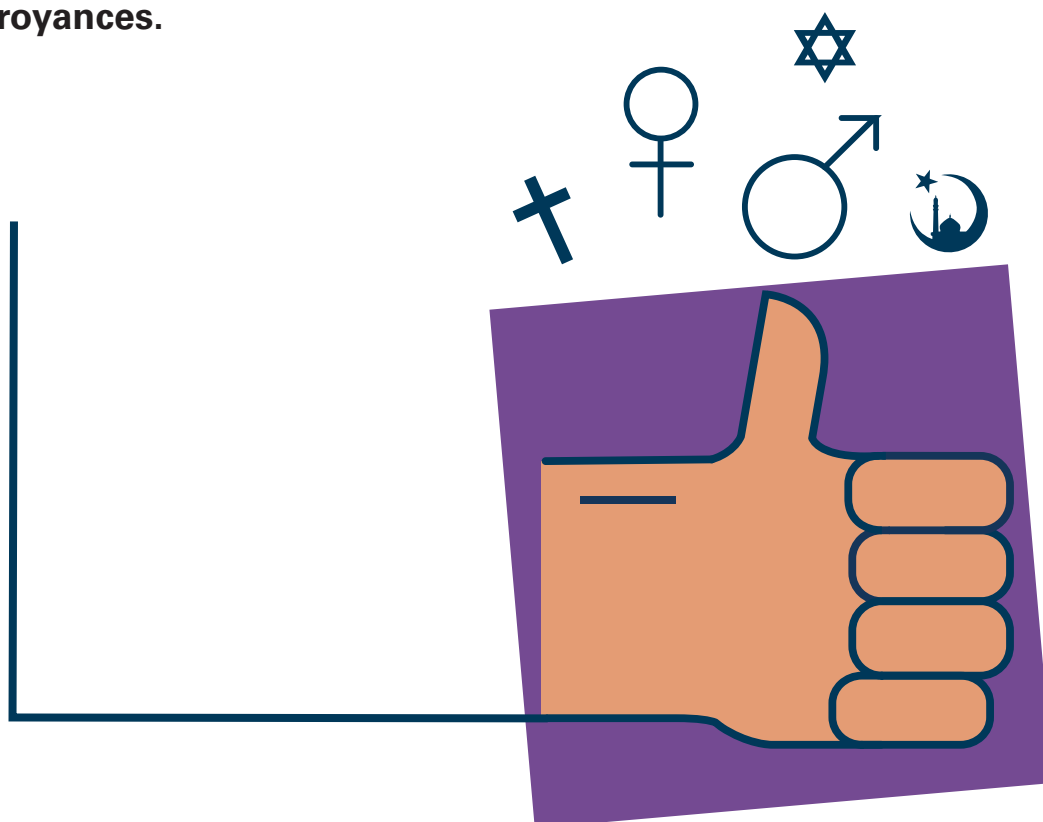
Je bénéficie de droits et libertés essentiels en tant que personne accompagnée par un établissement ou un service.

Ces droits et libertés sont conséquents d'un principe socle : on m'offre un accompagnement le plus adapté possible à mes besoins.

ART.5

PRINCIPE DE NON-DISCRIMINATION

- **J'ai les mêmes droits quel(les) que soi(en)t mon origine, ma nationalité, mon apparence physique, mon âge, mon handicap, mon orientation sexuelle, mes opinions, convictions ou croyances.**



ART.6

DROIT À L'INFORMATION

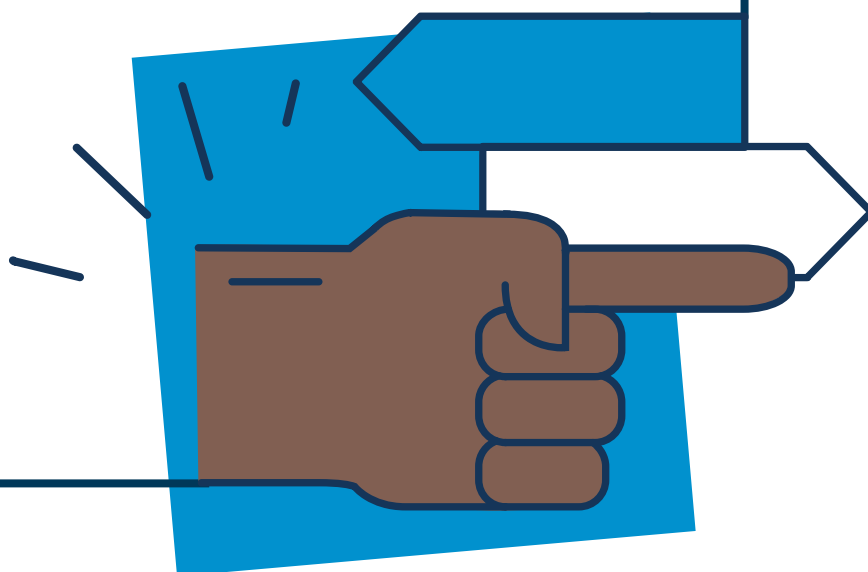
- **J'ai le droit d'être informé sur la vie de l'établissement** ou du service et sur tout ce qui me concerne.
- **J'ai le droit d'être informé quand je le demande.**
- **J'ai le droit à une information accessible et compréhensible.**



ART. 7

LIBRE CHOIX ET CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ

- **Je peux choisir les activités ou les services qu'on me propose.**
L'établissement ou le service construit avec moi mon projet de vie.
- Si je le souhaite, **je peux être accompagné dans mes décisions** par une personne de mon choix.
- **J'ai le droit de changer d'avis**, mon consentement est toujours recherché.



ART.8

DROIT À LA PARTICIPATION

- **J'ai le droit de m'exprimer** sur la vie de l'établissement, du service et sur mon accompagnement.

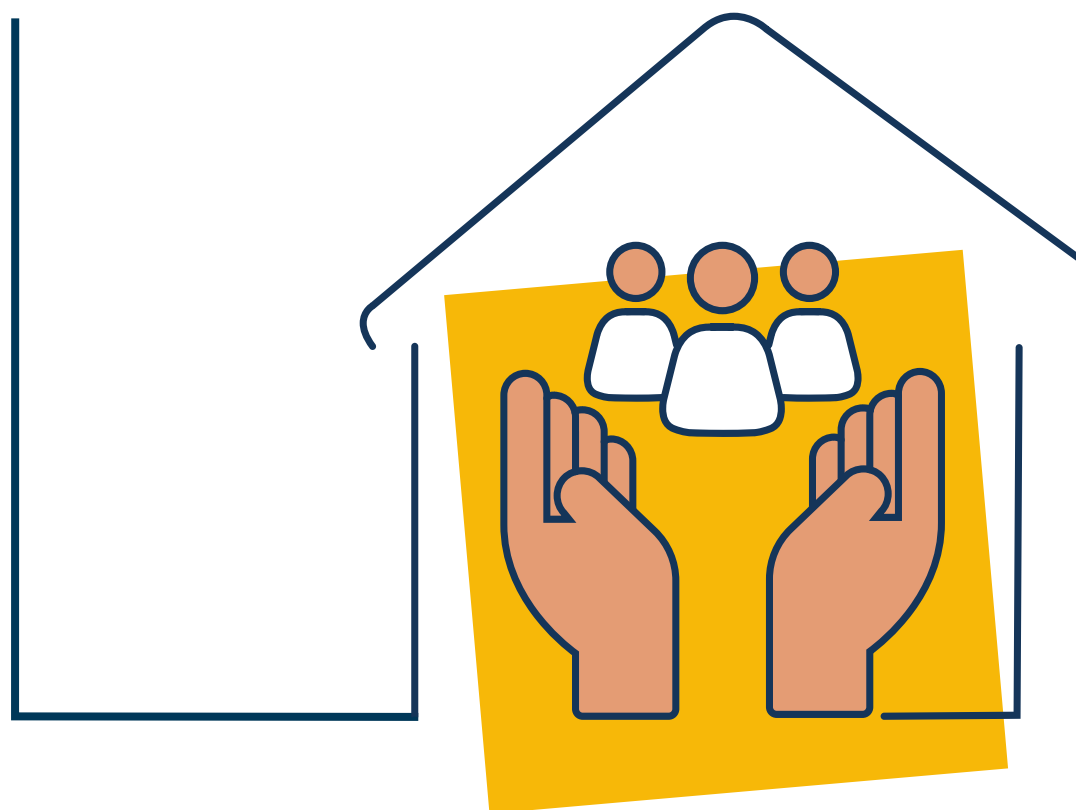




ART. 9

DROIT AU RESPECT DES LIENS AVEC L'ENTOURAGE

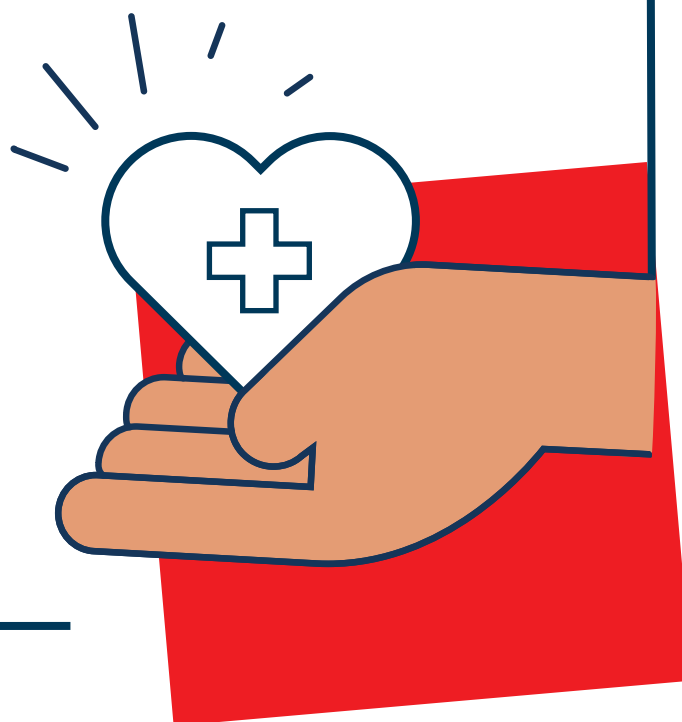
- Si je le souhaite, **mes liens avec mes amis, ma famille, mes proches sont favorisés** par l'établissement ou le service.



ART.10

ACCÈS AUX SOINS ET À LA PRÉVENTION

- **J'ai le droit de bénéficier d'une offre de prévention même quand je vais bien.**
- **J'ai le droit d'être soigné** quand je suis souffrant ou malade.
- **J'ai le droit à un accompagnement et des soins de fin de vie.**



ART. 11

DROIT À LA PROTECTION

- **J'ai le droit à ce qu'on me protège**, mon corps et mon bien être psychologique.
- **J'ai le droit de dire non.**



ART. 12

DROIT À L'ÉCOUTE ET À LA CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS

- **J'ai le droit d'être écouté.**
- **Mes informations personnelles sont confidentielles** et ne sont pas communiquées sans mon accord y compris à mon entourage.



Croix-Rouge française

98 rue Didot - 75694 Paris Cedex 14
Tél. 01 44 43 11 00 - Fax. 01 44 43 11 01



croix-rouge française

PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



Retrouvez toutes les informations sur
croix-rouge.fr ou pouvous.croix-rouge.fr

